

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 96.041

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Avril à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

25 Mars 1996

DATE D'AFFICHAGE

25 Mars 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, MM. BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD
M. BOURGEOIS par M. QUENTIN
M. DINDINAUD par M. BOISNARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ZAC de POUSSEAU LA GARENNE - Acquisition de la propriété de Monsieur FERRET Jean et Mademoiselle FERRET Suzanne.

VOTE : UNANIMITE

LE RAPPORTEUR expose :

Dans le cadre de la procédure de concertation préalable à la création de la ZAC de "POUSSEAU LA GARENNE", certains propriétaires fonciers sont venus consulter le dossier et ont fait part de leur position quant à une aliénation éventuelle de leurs biens.

Monsieur FERRET Jean et Mademoiselle FERRET Suzanne, demeurant 98 rue de la République, 85201 FONTENAY LE COMTE CEDEX, propriétaires, se sont engagés, par promesse en date du 5 Janvier 1996, à vendre leur propriété cadastrée section CL n° 1 pour 1ha 21a 67ca moyennant la somme de CINQ CENT QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENT QUINZE FRANCS (547.515F).

Les Services Fiscaux, consultés dans le cadre du projet de ZAC, ont fait part de leur avis les 17 Mai 1995 et 9 Janvier 1996 et estimé le terrain à une valeur correspondante à celle consentie par les vendeurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu l'avis des Domaines en date des 17 Mai 1995 et 9 Janvier 1996,

Vu la promesse de vente signée par Monsieur FERRET Jean et Mademoiselle FERRET Suzanne en date du 5 Janvier 1996,

Considérant que la propriété de Monsieur FERRET Jean et Mademoiselle FERRET Suzanne est incluse dans le périmètre du projet de ZAC,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section CL n° 1 d'une surface de 1ha 21a 67ca dépendant de la propriété de Monsieur FERRET Jean et de Mademoiselle FERRET Suzanne moyennant la somme de CINQ CENT QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENT QUINZE FRANCS (547.515 F.).
- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition, et notamment l'acte authentique.
- De désigner Me GRANGE Luc, 3 Rue du Général MALET 85200 FONTENAY LE COMTE, Notaire des vendeurs, pour la rédaction de l'acte authentique.
- D'inscrire la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de la vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 Avril 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS